

**Commune de PUJOLS**  
**Compte-rendu de la séance du**  
**Conseil Municipal du 21 novembre 2017**

**Le 21 novembre 2017 à 19 heures**, le Conseil municipal de la Commune de PUJOLS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **M. Yvon VENTADOUX, Maire**.

**Date de convocation du conseil municipal** : 14 novembre 2017.

**Présents** : M. Yvon VENTADOUX, Mme Marie-Christine MOURGUES, M. Daniel BARRAU, Mme Christiane LAFAYE-LAMBERT, M. Denis SAVY, M. Christophe MAITRE, Mme Pascale LAMOINE, M. André GARRIGUES, Mme Monique MAGANA, Mme Marie-Hélène MALTAVERNE-BEGIN, Mme Cécile BONZON, M. Bernard DELPECH, Mme Olga FEIJOO, Mme Sylvie PERAT, Mme Anne BINET-CHANTELOUP, M. Hervé DEFOORT, Mme Marlène FELIPE, M. Philippe BOURNAZEL, Mme Annie LOTH, M. Gérard AUGROS, M. Francis SCHOTT, M. Jean-Luc GALINO, Mme Claudie CERDA-RIVIERE, M. Jean-Philippe MARÉCHAL.

**Procurations** : M. Laurent PUYHARDY à Mme Anne BINET-CHANTELOUP, M. Claude GUERIN à M. Yvon VENTADOUX, Mme Charlyse DIONNEAU à Mme Annie LOTH.

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Hélène MALTAVERNE-BEGHIN.

**Adoption du procès-verbal de la réunion du 03 octobre 2017**

Concernant les questions diverses, Mme LOTH propose la modification suivante relative au projet de construction de tribunes au stade :

« *Mme LOTH souligne l'importance fondamentale d'une étude de sols dans l'édification de tribunes ; un dossier de travaux prêt à être lancé doit impérativement être visé par les services techniques pour validation et un marché, traité au forfait, évité tout dépassement de coûts à la commune* ».

*Vote à l'unanimité du précédent procès-verbal avec les modifications proposées par Mme LOTH.*

\*\*\*\*\*

**Délibération n° CM.2017/64**

**Convention pour l'implantation d'une infrastructure de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur le parking de la piscine de Malbentre**

*Rapporteur : Pascale LAMOINE.*

Le SDEE 47 assure, pour la Commune de Pujols, la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques ».

Dans le cadre du schéma directeur départemental pour le déploiement des infrastructures de charge de véhicules électriques, le Conseil valide la signature d'une convention tripartite entre le SDEE 47, la Commune de Pujols et la CAGV afin que soit implantée une infrastructure de charge sur le parking de Malbentre.

Face aux inquiétudes de Monsieur Garrigues et de Monsieur Schott, Madame Lamoine précise que le stationnement sera gratuit les deux premières années sans engagement financier au-delà, que par ailleurs l'entretien et la maintenance seront assurés par le SDEE 47 avec un financement ADEME et Département 47.

*Vote à la majorité par 20 voix pour, 6 contre (Mme LOTH + procuration, M. AUGROS, M. SCHOTT, M. GALINO, M. MARÉCHAL) et 1 abstention (Mme CERDA-RIVIERE).*

## Délibération n° CM.2017/65

### Eglise Sainte-Foy : consultation des entreprises

Rapporteur : Mme MOURGUES.

Le dossier de consultation des entreprises étant finalisé, l'assemblée autorise le lancement de l'appel d'offres pour les travaux. Les critères de pondération des candidatures proposés seront définis comme suit :

- 60% valeur technique,
- 40% prix

Vote à la majorité par 20 voix pour, 1 contre (Mme CERDA-RIVIERE), 6 abstentions (Mme LOTH + procuration, M. AUGROS, M. SCHOTT, M. GALINO, M. MARÉCHAL)

## Délibération n° CM.2017/66

### Plan communal de gestion différenciée des espaces verts : adoption du plan et demande de subventions auprès de la Région et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Rapporteur : Mme LAMOINE

A la suite du rapport d'audit sur les pratiques phytosanitaires réalisé par La FREDON Aquitaine, un plan communal de gestion est présenté à l'assemblée. Il comprend plusieurs volets : l'acquisition de matériel adapté, des actions préventives pour limiter le désherbage (changement de couvert et fleurissement) et un plan de communication. Face aux annonces du gouvernement, qui laisseraient entendre que les subventions seraient sérieusement revues à la baisse (ainsi que le rappelle Madame Loth), Madame Lamoine réaffirme les engagements étatiques en la matière : le « zéro phyto » s'imposera aux communes en 2018.

Concernant les acquisitions potentielles afférentes (une demande de précision de la part de Monsieur Galinou), sont envisagés en matière d'investissement : l'achat de deux désherbeurs mécaniques (l'un tracté -6585 €, l'autre autotracteur 5558 €), des rotatifs, des panneaux d'information... Si la cherté des achats est évoquée, il faut garder à l'esprit l'amortissement correspondant, et le taux prévu des subventions (80%). Il conviendra également de procéder à une étude plus poussée qui permettra l'achat d'un matériel adapté aux configurations de la commune. Des tests ont été effectués, notamment avec un râteau au cimetière de Piou, ces premiers résultats ont été convaincants.

« Bien sûr on va expérimenter, et on suivra le plan de la Fredon ... » spécifie Pascale Lamoine.  
« N'oublions pas que nous travaillons à la protection de la santé de nos agents », conclut Yvon Ventadoux.

Vote à la majorité par 21 voix pour, et 6 abstentions (Mme LOTH et sa procuration, M. AUGROS, M. SCHOTT, M. GALINO, M. MARÉCHAL)

**Rocade RD 911 : Convention avec le Conseil Départemental pour l'entretien des abords de la piste cyclable sur les Communes de Villeneuve, Bias et Pujols**

*Rapporteur : le Maire*

Dans le contexte du marché de construction de la 2x2 voies, le Conseil adopte la signature d'une convention actant l'entretien des abords de la piste cyclable de la rocade Sud-Ouest de Villeneuve-sur-Lot entre cinq collectivités : le Conseil Départemental, la CAGV, les communes de Bias, Pujols et Villeneuve-sur-Lot.

Cette convention prévoit l'intervention de la CAGV, par le biais d'une maîtrise d'ouvrage unique avec le Conseil Départemental.

Les obligations de la Communauté d'Agglomération concerneront l'entretien des dépendances de la piste, et les plantations. A ce titre, elle percevra du Département 38500 € par an.

Quant à la Commune, elle aura à sa charge sur son territoire :

- le balayage de l'ensemble de la voie,
- la fourniture, la pose, le maintien en état et le remplacement éventuel du mobilier urbain (bornes, bancs, poubelles, ...),
- la collecte des ordures,
- la maintenance de la signalisation verticale et horizontale.

*La délibération est adoptée par 20 voix pour, et 7 abstentions (Mme LOTH et sa procuration, M. AUGROS, M. SCHOTT, M. GALINO, Mme CERDA-RIVIERE, M. MARÉCHAL).*

**CAGV : Rapport d'activités 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et rapport global d'activités 2016**

*Rapporteur : le Maire*

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets et le rapport global d'activités pour l'exercice 2016. Les rapports sont en consultation libre en mairie.

*Pour toutes les délibérations suivantes adoptant la désignation de nouveaux délégués, l'assemblée valide la proposition de Monsieur le Maire de procéder aux votes de ces élections à main levée.*

**Délibération n° CM.2017/70**

**CAGV : Remplacement de Mme Olga FEIJOO et M. Laurent PUYHARDY,  
membres de commissions communautaires**

*Rapporteur : le Maire*

Suite à la démission d'Olga Feijoo aux commissions « aménagement du territoire » et « AVAP », suite également à la démission de Laurent Puyhardy à la commission « technique », l'assemblée, à l'unanimité, élit les membres suivants désormais chargés de remplir ces fonctions de conseillers municipaux consultatifs :

- aux commissions « Aménagement du Territoire » et « Avap » : Mme Pascale LAMOINE
- à la commission « Technique » : M. Denis SAVY.

**Délibération n° CM.2017/71**

**SDEE 47 : Remplacement de Madame Olga FEIJOO et Monsieur Laurent PUYHARDY,  
délégués auprès du syndicat**

*Rapporteur : le Maire*

Considérant également les démissions de Madame Olga FEIJOO et de Monsieur Laurent PUYHARDY, respectivement déléguée titulaire et délégué suppléant du Conseil municipal auprès du Syndicat intercommunal SDEE 47, sur proposition de Monsieur le Maire, les nouveaux élus seront :

- M. Denis SAVY, délégué titulaire
- Mme Christiane LAFAYE-LAMBERT, déléguée suppléante.

*Vote à l'unanimité.*

**Délibération n° CM.2017/72**

**Syndicat EAU 47: remplacement de Madame Olga FEIJOO, déléguée suppléante**

*Rapporteur : le Maire*

Considérant la démission de Madame Olga FEIJOO en sa qualité de déléguée suppléante auprès du syndicat intercommunal EAU 47, le Conseil municipal, à l'unanimité, élit M. Denis SAVY pour représenter la Commune.

**Délibération n° CM.2017/73**

**SIVU Chenil fourrière du Lot-et-Garonne : remplacement de  
Madame Olga FEJOO, déléguée suppléante**

*Rapporteur : le Maire*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit, Mme Marie-Christine MOURGUES, pour représenter la Commune au sein du SIVU Chenil fourrière de Lot-et-Garonne.

**Délibération n° CM.2017/74**

**Acquisition des parcelles BX 04a et 14a « Testou-Haut »**

*Rapporteur : Mme LAMOINE*

L'acquisition de deux parcelles BX04a et BX 14a, respectivement d'une superficie de 8m2 et de 14 m2, est acceptée au prix de 2 € le m2 afin que la CAGV réalise un pont enjambant le ruisseau sur le chemin de randonnée au lieudit Testou Haut. Frais de géomètre et frais notariés seront à la charge de la Commune. Le Maire remercie les propriétaires pour leur geste.

*Vote à l'unanimité.*

**Délibération n° CM.2017/75**

**CDG 47 : convention « Archives 47 »**

*Rapporteur : le Maire*

Le CDG 47 propose une nouvelle mission facultative « Archives 47 » avec 3 formules :

- 1<sup>er</sup> choix : classement des archives
- 2<sup>ème</sup> choix : formation et mise à jour- suivi du classement
- 3<sup>ème</sup> choix : récolement sommaire

Les missions étant respectivement facturées :

- pour le 1er choix : 230 € la journée
- pour le 2ème choix : 350 € la journée
- pour le 3ème choix : 350 € la journée de formation, 230 € la journée pour les éliminations et le récolement.

(Chaque mission n'exclut pas les suivantes.)

La question fait débat au sein de l'opposition. Est invoqué notamment par Madame Loth le poids exponentiel des missions prises au fil des années par le CDG47, par Monsieur Galinou les coûts importants et la question d'une prestation qui pourrait être réalisée par les agents eux-mêmes (par exemple le bibliothécaire).

Monsieur Garrigues en qualité d'ancien maire défend le projet et évoque l'intérêt que présente une telle démarche : la complexité de l'archivage en mairie doit répondre à des normes particulières et exige une formation et des compétences ad hoc. Sans compter l'argument évident pour tous de conserver une mémoire pour la commune.

*Le Conseil municipal, par 20 voix pour, et 7 contre (Mme LOTH et sa procuration, M. AUGROS, M. SCHOTT, M. GALINOU, Mme CERDA-RIVIERE, M. MARÉCHAL) valide ce projet d'archivage.*

#### Délibération n° CM.2017/76

#### **CDG 47 : convention d'adhésion « Ateliers pratiques »**

*Rapporteur : le Maire*

Les services du Centre de gestion 47 proposent également un catalogue d'ateliers pratiques afin de permettre aux agents d'accéder à une expertise ciblée et adaptée à leurs contraintes techniques, notamment en matière d'utilisation des logiciels de gestion spécifiques, tels que ceux relatifs à la carrière, aux élections, à l'état-civil, aux finances, aux pratiques juridiques, etc...

La convention est prévue pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction, l'agent choisit « à la carte » selon ses besoins. Le prix des prestations est de 50 € par demi-journée et de 100 € par jour pour chaque participant.

*Le Conseil municipal, par 21 voix pour, et 6 contre (Mme LOTH et sa procuration, M. AUGROS, M. SCHOTT, M. GALINOU, M. MARÉCHAL), valide ce projet « Ateliers pratiques ».*

#### Délibération n° CM.2017/77

#### **Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement du Syndicat Départemental (EAU 47)**

*Rapporteur : Madame LAFAYE-LAMBERT*

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement établi par le Syndicat Eau47 pour l'exercice 2016. Le rapport est en consultation libre en mairie.

#### Délibération n° CM.2017/78

#### **Syndicat EAU 47 : Approbation de la modification statutaire et extension du périmètre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 - actualisation des compétences transférées**

*Rapporteur : Mme LAFAYE-LAMBERT*

Le Conseil municipal, par 21 voix pour, et 6 abstentions (Mme LOTH et sa procuration, M. AUGROS, M. SCHOTT, M. GALINOU, M. MARÉCHAL),

- donne son accord pour l'élargissement du territoire syndical d'Eau47 dans le cadre de l'article 2.1. de ses statuts, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la commune de XAINTRAILLES ;

- donne son accord pour les transferts de compétences par les collectivités dans le cadre de l'article 2.2. de ses statuts, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 selon le tableau ci-après :

Communes - EPCI	Adhésion	Compétence transférée		
		Eau potable	Assainissement Collectif	Assainissement Non Collectif
<b>Effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>				
CDC du PAYS DE DURAS (17 communes)	•	•	•	•
<b>Effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>				
BUZET SUR BAISE	•		X	
DAMAZAN	•		X	
MIRAMONT DE GUYENNE	•	•	X	•
PUCH D'AGENAIS	•	•	X	•
SAINT-LEGER	•		X	
SAINTE MARTHE	•		X	
<b>SYNDICAT DU SUD MARMANDE :</b>				
- CAUMONT SUR GARONNE	•	X		X
- FOURQUES SUR GARONNE	•	X	•	•
- MARMANDE (écarts secteur de « Coussan »)	•	X		X
- SAINTE MARTHE	•	X		X
XAINTRAILLES	X		X	X
CDC LAUZUN (pour les 20 communes)	•	•	•	•
CDC BASTIDES HAUT AGENAIS PERIGORD (pour les 43 communes)	•	•	•	•

- Collectivité déjà adhérente ou compétence déjà transférée

### Délibération n° CM.2017/79

#### **Syndicat EAU 47 : Approbation de la modification statutaire et extension du périmètre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 - actualisation des compétences transférées**

*Rapporteur : Madame LAFAYE-LAMBERT*

Le Conseil municipal, par 21 voix pour, et 6 abstentions (*Mme LOTH et sa procuration, M. AUGROS, M. SCHOTT, M. GALINO, M. MARÉCHAL*),

- donne son accord pour l'élargissement du territoire syndical d'Eau47 dans le cadre de l'article 2.1. de ses statuts, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 aux communes de MONTGAILLARD ET POMPIEY ;

- donne son accord pour les transferts de compétences par les collectivités dans le cadre de l'article 2.2. de ses statuts, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 selon le tableau ci-après :

Communes – EPCI	Adhésion	Compétence transférée		
		Eau potable	Assainissement Collectif	Assainissement Non Collectif
<b>Effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>				
CDC ALBRET COMMUNAUTÉ (pour la totalité de son territoire)	● Pour 29 communes X Pour 2 communes	● Pour 29 communes X Pour 8 communes	● Pour 21 communes X pour 9 communes	● Pour 29 communes X pour 5 communes

- *Collectivité déjà adhérente ou compétence déjà transférée*

\*\*\*\*\*

## Questions diverses

### Informations données par le Maire :

#### Le Maire :

- Dates prévisionnelles des prochains conseils municipaux :
  - mercredi 13 décembre 2017
  - mardi 30 janvier 2018
  - mardi 06 mars 2018

- Commémoration le mardi 05 décembre 2017 à 10 heures (hommage aux Morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie)

- Soirée des récipiendaires le vendredi 15 décembre 2017 à 18 h 30.

#### M. MAITRE :

- Tribunes du stade : Démarrage du chantier depuis dix jours. Fin des travaux prévisionnelle mi-décembre.



## Mme LOTH

- RN 21 : pourquoi cet arrêt des travaux ? Le Maire informe l'assemblée d'un éboulement accidentel de talus qui a bloqué le chantier sur la partie RD821. Cinquante riverains se retrouvent enclavés et tenus d'emprunter une déviation. Sur ce dossier, une expertise est en cours, la procédure risque d'être très longue, plusieurs centaines de milliers d'euros sont en jeu. Une prise de contact avec la DREAL (maître d'ouvrage sur l'opération) est programmée pour exiger une solution provisoire avant la fin de l'année.

Madame Loth signale Côte de Lagrémie, des ornières importantes. Il est impératif qu'une réfection de voirie soit effectuée.

- PIM : retards dans la distribution du PIM liés à une indisponibilité de l'agent habituellement en charge de cette mission.

## M. GALINOU

- Esplanade de Guyenne : n'est-il pas possible de maintenir le parking sous les remparts ? Le choix de la suppression a été validé en cours d'élaboration du projet.

---

**La séance est levée à 20 h 30.**

---